Les brèves du conseil municipal
Séance du 27 juillet 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil douze, le vingt-sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM. Daniel ROLET, 1er Adjoint, Mme Josette LANGUEBIEN, 2ème Adjoint, Mme Barbara KURTZMANN, 3ème Adjoint, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Anne DESSIRIER, Jérôme NICOLET, Stéphane SAUCE, Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉS : M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Nadine BROSSARD, Valérie CASSARD, Jean-Marc DESCHAMPS, Stéphane DODANE, Mohamed ROD.

POUVOIR : M. Patrick LAMBERT-COUCOT à Mme Barbara KURTZMANN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Josette LANGUEBIEN.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2012 est adopté à l'unanimité. Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 septembre 2012 à 20 h 30.

I - RÉFECTION DES COURTS DE TENNIS NON COUVERTS

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention, joint à la présente, de participation de l'association Tennis Loisirs de Nancray au financement de la réfection des deux courts de tennis non couverts ;
- précise que cette participation correspond au montant hors taxe des travaux déduction faite des subventions perçues directement par la commune ;
- autorise le Maire à signer la convention susvisée et toute pièce relevant de ce dossier ;

II - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2011

- Le Syndicat Intercommunal des eaux de la Haute-loue dessert une centaine de communes qui représentent 50 376 habitants.

- le service est exploité en affermage par la Société de distribution Gaz et Eaux via un contrat de 15 ans qui sera à renouveler en 2015.

- Pour l'année 2011, les 21 791 abonnés ont consommé 3 285 142 m^3 en baisse de 2,90% par rapport à 2010 : cette baisse s'explique en grande partie par des récupérations d'eau pluviale dans les maisons individuelles pour des besoins hors consommation (sanitaires par exemple). A ce sujet Daniel ROLET met à nouveau l'accent sur le risque de pollution du réseau d'eau potable si l'installation est faite sans clapet anti-retour et l'incohérence du système dans la mesure où l'eau pluviale utilisée dans

le foyer ne fait l'objet d'aucune facturation au niveau de la redevance assainissement alors qu'elle est rejetée dans le réseau. A titre d'exemple un foyer de 4 personnes équipé d'un système de récupération des eaux pluviales va payer sur 80 m^3 alors qu'il aura rejeté 200 m^3 au réseau d'assainissement, ce qui représente un manque à gagner conséquent pour le gestionnaire et pénalise considérablement les foyers qui n'ont pas de récupération. Le conseil, à l'unanimité accepte de saisir, par courrier, Monsieur le Député pour lui demander de proposer un texte de loi permettant la cohérence de paiement entre usagers.

- Au 1er janvier 2012, un usager consommant 120 m^3 d'eau payait 2,19 € / m^3 qui se répartissaient comme suit : 58,9 % (exploitant), 32,4 % (collectivité), 3,4 % (redevance pour prélèvement sur la ressource en eau) et 5,2 % (TVA).

- Qualité de l'eau : conformité bactériologique (100% conforme sur 166 prélèvements effectués) et qualité physico-chimique (97% conforme sur 128 prélèvements effectués).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « assainissement – eau – électricité » et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2011 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue.

Séance levée à 21 h 58

Séance du 7 septembre 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil douze, le sept septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM. Daniel ROLET, 1er Adjoint , Mme Josette LANGUEBIEN, 2ème Adjoint, Mme Barbara KURTZMANN, 3ème Adjoint, M. Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué, MMES et MM. les Conseillers municipaux Valérie CASSARD, Stéphane DODANE, Jérôme NICOLET, Mohamed ROD, Stéphane SAUCE, Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉS : MME et M. les Conseillers municipaux Jean-Marc DESCHAMPS, Anne DESSIRIER.

ABSENTE : MME Nadine BROSSARD, Conseillère municipale.

POUVOIR : M. Jean-Marc DESCHAMPS à M. Daniel ROLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME Valérie CASSARD

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I - LOCATION DE L'APPARTEMENT 8A GRANDE RUE

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la vacance de l'appartement communal sis 8A Grande Rue – 25360 NANCRAY ;
- décide de le remettre en location selon les conditions suivantes :
  - le montant du loyer mensuel est fixé à 500 € et révisable annuellement à la date anniversaire du bail ;
  - les charges de chauffage sont fixées à 100 € par mois ;
  - un dépôt de garantie de 500 € sera versé ;
- approuve le projet de bail d'habitation ;
- autorise le Maire à signer le bail de location et toute pièce relative à ce dossier.

II – POINT SUR LES BUDGETS

L'Adjoint délégué aux finances fait le point sur les trois budgets, il s'avère nécessaire de voter quelques décisions modificatives pour réajuster le budget principal.

En fonctionnement la hausse du tarif du fuel, l'arrêt maladie de la personne de ménage remplacée par une société de service en sont les principales causes, ces charges supplémentaires étant couvertes par des recettes en plus (droit de mutation, remboursement sur arrêt maladie,…).

Pour ce qui concerne les investissements, la principale modification est l'intégration des travaux des courts de tennis pour 45 880 €.

De plus, pour la salle des associations, incorporation des travaux supplémentaires (désamiantage du local de la chaufferie, détournement conduite d'eau groupe scolaire, pose d'un 2ème compteur d'eau, ...) pour environ 35 840 €. Un certain nombre de travaux prévus ne seront pas effectués et de ce fait viendront en moins-value et compenseront en partie ces dépenses.

Pour ce qui concerne le financement des travaux, un premier acompte de subvention a déjà été versé par le Conseil Général et l'Etat. Le premier emprunt de la Caisse d'Epargne est débloqué depuis un mois environ.

Le budget assainissement ne présente aucune particularité par rapport aux prévisions.

Pour le budget Forêt la vente des bois à Ornans qui se tient le lundi 10 septembre nous dira si le budget se respecté.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Groupe de travail sécurité/circulation : réunion programmée à la mairie le 3 octobre à 20 h 00.
- Repas des Anciens : la date est fixée au samedi 8 décembre.
- Poubelles brûlées et endommagées près du château d'eau : plainte a été déposée en gendarmerie pour ce manque de respect envers le bien public.
- Salle de convivialité : les travaux ont pris un retard considérable (plus de deux mois) ce qui n'est pas sérieux. Les activités sportives prévues à la mi-septembre ne pourront se faire ce qui est bien regrettable. Une solution temporaire a été trouvée grâce à la compréhension des responsables du club de judo et de La Dynamique.
- Réhabilitation vestiaires USNO : la nouvelle consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre a permis de retenir le cabinet LAPPRAND (6 500 €).
- Rentrée scolaire : 130 élèves étaient présents le jour de la rentrée.

Suite orage : certains foyers et entreprises sont toujours privés de téléphone et d'internet ce qui pose vraiment problème. Il n'est pas normal que vingt jours après un orage aucune solution n'ait été trouvée. Il est impératif de contacter directement France Télécom (10 14), plutôt que le secrétariat de mairie, pour que les demandes soient recensées et que les équipes techniques s'organisent.

Flash : concernant sa diffusion, il est rappelé que pour les habitants qui souhaitent la version électronique, il suffit de s'inscrire sur le site de la mairie pour recevoir la newsletter qui informe de la parution du Flash (voir sur la page d'accueil). La distribution dans les boîtes aux lettres est toujours possible à condition d'en avoir fait la demande préalable à la mairie.

- Prochain conseil municipal : vendredi 5 octobre 2012 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 05

Bibliothèque

NANCRAY

La bibliothèque a repris ses permanences :

- le mardi de 16h30 à 18h
- le mercredi de 17h à 19h
- le samedi de 10h à 12h

L'abonnement ne se renouvelle qu'en janvier.
Pour les non-abonnés ,la cotisation est de 5 euros par famille pour la fin de l'année.

Les lecteurs amateurs de nouveautés trouveront de nombreux ouvrages de 2012 dont :

La liste de mes envies----Et si c'était à refaire----La sirène----Le grand coeur----Rien ne s'oppose à la nuit----Et puis Paulette----La couleur des sentiments----1Q84----Sagan et fils----Journal d'un corps----Home----Le poids des mensonges----Le bonheur conjugal----Un héros----L'ombre en soi----Les lisières----Phylby----Le jeu des ombres----Hunger games----Un café maison----et des nouveautés de la rentrée littéraire .

SAMEDI 13 OCTOBRE journée portes ouvertes à la bibliothèque et exposition de peintures et dessins des artistes de Nancray.

Toute personne de Nancray qui souhaite exposer pourra se signaler au 03 81 55 29 15

FOLKLORE COMTOIS

ANIMATIONS 2012

Programme du 2éme semestre

Animations *aux Bains-Douches* *le mardi de 14h à 17h*	**Causeries** *aux Bains-Douches* *le mardi de 17h30 à 19h30*	**Sorties** **Voyages**
		Le 29 septembre Comice à Villeneuve d'Amont *avec Michel DELACROIX*
Le 09 octobre L'arboriculture *par Dominique JULLIOT*	**Le 23 octobre** La nature des sols de Franche Comté *par Michèle GAIFFE*	**Le 06 octobre** Montagney et Motey-Besuche *par J.Y NORMAND*
Le 13 novembre Les légumes de Franche-Comté *par Marie Christine JACQUET*	**Le 27 novembre** la disparition de la Villedieu *par André BADOT*	**Le 03 novembre** GRAY *(en bus)*
Le 11 décembre *Jeannette MICHELAT* et ses chocolats		**Le 01 décembre** Autour de la cathédrale, quartier St Jean BESANCON *avec Evelyne TOILLON*

Remarque très importante *: Tous les adhérents qui ont une adresse électronique reçoivent systématiquement les programmes détaillés de nos animations, causeries et sorties, ainsi que les modalités d'inscription, les heures et lieux de rendez-vous..., environ quinze jours avant chaque manifestation. Pour nous, c'est facile et c'est gratuit.*
Par contre, et vous le comprendrez aisément, nous ne pouvons envoyer un courrier postal personnel aux personnes ne possédant pas d'ordinateur (plus de 300...). ***Nous demandons donc à celles-ci de nous préciser par courrier retour les manifestations qui les intéressent, pour qu'on puisse leur communiquer, en temps voulu, le programme détaillé.*** Merci.

les francas

L'éducation en mouvement

FRANCAS NANCRAY

03.81.63.03.65

francasnancray25@yahoo.fr

Du 27 au 31 août, 40 enfants âgés de 3 à 12 ans ont participé au traditionnel séjour multisports, organisé par les Francas en partenariat avec l'USNO (foot Union Sportive Nancray Osse).

Accueillis et accompagnés par toute l'équipe : Agathe, Alisson, Jérémie, Julien, Mohamed et Aurélie, les enfants ont pu se dégourdir les jambes, découvrir et s'initier à plusieurs sports. Petits et grands sont passés tour à tour du foot au tennis, de la pétanque au badminton, du handball à l'art du cirque, avec une belle balade à vélo, sans oublier une petite pause cinéma bien méritée le mercredi.

Ces activités se sont déroulées avec l'aimable participation des associations de Nancray. Un grand merci à Dimitri M et son équipe (Vélo Loisirs Nancray), au Tennis Loisirs Nancray, à Mohamed R (USNO), Claire SH (art du cirque) et Norbert A (comité des fêtes) pour leur aide précieuse.

Ce séjour a remporté un vif succès, rendez-vous l'année prochaine !

INFO

Le centre de loisirs accueille également les enfants le mercredi et durant les petites et grandes vacances.

Au programme en septembre :

Balade en forêt, jeux sportifs, atelier cuisine, activités manuelles...

Renseignements et inscription au centre de loisirs.

CENTRE DE LOISIRS